

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1515

18 juin 2012

SOMMAIRE

A2S Immo S.A.	72705	Centuria Capital Luxembourg S.A.	72716
A2S Immo S.A.	72705	Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A.	72693
Adventis S.A.	72700	DekaLux-FRL Mix:	72699
Air First Company S.A.	72680	Edilworld Lux S.A.	72704
ATS S.à r.l.	72702	Eurizon Manager Selection Fund	72679
Atum Alternative	72719	Eurizon Multiasset Fund	72690
Bach Investments S.A.	72713	False Moustache S.A.	72707
Baja International S.à r.l.	72707	Food Management S.à r.l.	72714
Balesme S.A.	72714	Generations Global Growth	72678
Banco Itaú Europa Luxembourg S.A.	72714	Imarko Research S.A.	72709
Banque Safra - Luxembourg	72714	Japan Dynamic Fund	72679
Bartola S.A.	72715	Liferar S.A.	72706
BCG Holding S.à r.l.	72715	Luxstaging S.A.	72705
Bellroad Investments (Luxembourg) S.à r.l.	72707	Luxstaging S.A.	72705
Beltone MidCap S.C.A., SICAV-SIF	72708	Manaco S.A.	72716
Berala	72716	Millicom International Cellular S.A.	72694
BEU Holdings S.à r.l.	72718	MJG Participations S.A.	72709
Biochar S.A.	72679	Mures Holdings S.à r.l.	72713
BK Gestion Conseil S.à r.l.	72718	Next Generation Absolute Return	72718
Black Metallic Holdings S.à r.l.	72708	Nova Sicav	72715
Blackrock Strategic Funds	72719	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ...	72690
Bluecape Investments (Luxembourg) S.à r.l.	72712	Portladise - Consultadoria e Serviços, Sàrl	72684
Blue Line S.A.	72712	Procap Holding	72674
BN D&G	72720	Quant Solutions Sicav	72676
B.O.A. Constructor S.A.	72706	Saint Croix Holding Immobilier S.A.	72674
Boord-Laman S.A., SPF	72713	S.C.T. Service Contrôle Technique Lu- xembourg S.à r.l.	72708
BPVN Strategic Investment Fund	72677	Telos Funds	72678
BSI-Multinvest SICAV	72675	T. Rowe Price Kikantoushika-Muke Funds	72699
B. V. Infestos S.à r.l.	72706		
C9 Capital	72700		

Procap Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 50.225.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui aura lieu en date du 4 juillet 2012 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2011 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Présentation et approbation du rapport consolidé de gestion et du rapport de contrôle relatifs aux comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2011.
- Approbation des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2011.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
- Renouvellement des mandats des organes sociaux.
- Divers.

Le Conseil d'Administration

Par délégation

Philippe RICHELLE

Référence de publication: 2012069175/26.

Saint Croix Holding Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.103.

Shareholders are invited to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

(the "Meeting") of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on 19 July 2012 at 14:30 to discuss and to vote on the agenda (the "Agenda") indicated below.

This meeting is convened following the Board of Directors held on 15 June 2012.

The Agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Presentation of the report of the board of directors and of the approved auditors of the Company for the financial year ended 31 December 2011;
2. Presentation and approval of the statutory annual accounts for the financial year ended 31 December 2011;
3. Presentation and approval of the consolidated annual accounts for the financial year ended 31 December 2011;
4. Allocation of the financial results in relation to the financial year ended 31 December 2011;
5. Discharge to be granted to the Directors for the exercise of their mandates until 31 December 2011;
6. Confirmation and election of the Directors.

ATTENDING THE MEETING

In order to attend the Meeting, shareholders must provide the Company with the following two items as explained in greater detail below: (i) Record Date Confirmation, (ii) Proxy Form.

Record Date Confirmation: This document shall be provided to the Company by a shareholder at the latest by midnight (00:00) on the Record Date. The Record Date is 5 July 2012 (the "Record Date", i.e. the day falling fourteen (14) days before the date of the Meeting).

The Record Date Confirmation must be in writing and indicate that a shareholder holds the Company shares and wishes to participate in the Meeting. A template form of the Record Date Confirmation is available on the Company's website at www.saintcroixhi.com.

Shareholders wishing to attend the Meeting must send the Record Date Confirmation by post or electronic means so that they are received by the Company at the latest by noon (12:00 noon) on 5 July 2012, to:

Saint Croix Holding Immobilier S.A.
9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
Email: info@saintcroixhi.com

Proxy form: The template form must be duly completed and signed by shareholders wishing to attend or be represented at the Meeting.

Shareholders wishing to attend the Meeting must send the Proxy form by post or electronic means so that they are received by the Company at the latest by noon (12:00 noon) on 16 July 2012, to:

Saint Croix Holding Immobilier S.A.
9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
Email: info@saintcroixhi.com

Please note that only persons who are shareholders at the Record Date and have timely submitted their Record Date Confirmation and Proxy form shall have the right to participate and vote in the Meeting.

Documentation and information: The following documents and information are available for the shareholders on our website: www.saintcroixhi.com:

- the present convening notice;
- the documents to be submitted to the Meeting (the report of the board of directors and of the approved auditors, the statutory accounts and consolidated annual accounts for the financial year ended 31 December 2011);
- the draft resolution of the Meeting;
- the Record Date Confirmation; and
- the Proxy form.

Quorum Requirement: The Meeting shall validly deliberate regardless of the corporate capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by a majority of the votes cast.

Right to add new items on the agenda: One or more shareholders together representing at least five per cent of the share capital has the right to (i) put one or more items on the agenda of the Meeting and (ii) table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the Meeting.

Such requests must:

- be in writing and sent to the Company by post (at the following address: Saint Croix Holding Immobilier S.A., 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg) or electronic means (at the following email address: info@saintcroixhi.com) and be accompanied by a justification or draft resolution to be adopted in the Meeting;
- include the postal or electronic address at which the Company may acknowledge receipt of the requests;
- be received by the Company at least twenty-two (22) days before the date of the Meeting, i.e. 26 June 2012.

The Company shall acknowledge receipt of requests referred to above within (forty-eight) 48 hours from receipt. The Company shall prepare a revised agenda including such additional items on or before the fifteenth (15th) day before the date of the Meeting.

Luxembourg, on 18 June 2012,

The Board of Directors of the Company.

Référence de publication: 2012069178/1652/68.

BSI-Multinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.740.

The shareholders of BSI Multinvest Sicav (the "Company") are hereby informed that the First Extraordinary General Meeting of the Sicav (the "First Meeting") held on 11 June 2012 at 11.00 a.m. was not quorate and did not validly deliberate on the proposed Agenda items. The shareholders of the Sicav are hereby convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Sicav (the "Second Meeting"), which will be held at the registered office of the Sicav at 33A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg on 20 July 2012 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

1. To submit the Company, which was governed (until 1 July 2011) by the provisions of Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, to the provisions of Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, implementing Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009, and to amend a series of Articles of the Company's articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), in particular (not exhaustive summary):
 - To replace any reference to the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment by references to the law of 17 December 2010 on undertakings to collective investment;

- To amend Article 4 "Corporate object" (formerly "Purpose") of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

"The exclusive purpose of the Company is to invest the assets available to it in transferable securities and other assets permitted by law, in accordance with the principle of risk diversification and with the objective to provide the shareholders with the income from and the results of the management of its assets.

The Company may take any measures or carry out any transactions that it considers appropriate to achieve and promote this purpose and will do this in the broadest possible sense in accordance with Part I of the law dated 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended from time to time (the "2010 Law")."

- To insert in Articles 12, 18 and 24 of the Articles of Incorporation specific rules for sub-funds established as a master/feeder structure;
 - To insert a new paragraph in Article 18 of the Articles of Incorporation in order to provide the Company with the authority to perform cross-sub-fund investments;
 - To amend Articles 24 of the Articles of Incorporation in order to adjust mergers and liquidations of sub-funds to the rules of the 2010 Law.
2. To adjust a series of Articles of the Company's Articles of Incorporation, in particular (not exhaustive summary):
 - To allow pooling and co-management of assets of two or more sub-funds and to amend Article 5 Articles of Incorporation accordingly.
 - To amend Article 11 of the Articles of Incorporation in order to allow the adjustments to the net asset value of share classes if on any trading day the total number of subscription and redemption applications for all share classes in a sub-fund leads to a net cash in- or outflow (so-called "swing-pricing").
 3. To delete the German translation of the Articles of Incorporation and to draw up the Articles of Incorporation or any amendment thereto henceforth only in English without any translation enclosed.
 4. To restate the Articles of Incorporation as a whole in order to reflect the foregoing.
 5. Miscellaneous.

The full text of the revised Articles of Incorporation is available to shareholders upon request at the registered office of the Company 33A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

These resolutions require a majority of 2/3 of the votes cast in order to pass the resolution.

At the extraordinary shareholders' meeting, each share entitles to one vote.

Holders of bearer shares may, where applicable, vote at the meeting: in person by producing at the meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (Luxembourg) S.A. at the latest on 13 July 2012.

In order to be admitted to the meeting, please send a notice in this respect by fax at least five (5) days in advance of the extraordinary general meeting to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., fax number +352 - 44 10 10 - 6249.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax followed by mail until 13 July 2012, fax number +352 - 44 10 10 - 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2012069855/755/57.

Quant Solutions Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.446.

Considering that the conditions of quorum and majority determined by Article 67-1 of the Law of 10th August 1915 as amended were not fulfilled (for the first seven points of the Agenda) at the Extraordinary General Meeting which was held on 29th May 2012, shareholders are hereby convened to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "EGM") which will be held on 4th July 2012 at 11:00 a.m. at the Fund's registered office, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Change of denomination of the Fund into BYR SICAV;
2. Replacement of any reference to the law of 20th December 2002 by reference to the law of 17th December 2010 concerning undertakings for collective investment (the "2010 Law") and implementing the so-called UCITS IV EU Directive in articles 3, 8 and 16 of the Articles of Incorporation;
3. Insertion of two new paragraphs at the end of article 12 of the Articles of Incorporation which shall read as follows: "By derogation to the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Fund is not required to send the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report to the registered shareholders at the same time as the convening notice to the annual general meeting. The con-

vening notice shall indicate the place and practical arrangements for providing these documents to the shareholders and shall specify that each shareholder may request that the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report are sent to him.

The convening notices to general meetings of shareholders may provide that the quorum and the majority at the general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on the fifth day prior to the general meeting (referred to as "Record Date"). The rights of a shareholder to attend a general meeting and to exercise a voting right attaching to his shares are determined in accordance with the shares held by this shareholder at the Record Date."

4. Update of article 28 (renamed 27) of the Articles of Incorporation in accordance with Chapter 8 of the 2010 Law concerning mergers;
5. Insertion of a new article 28 in the Articles of Incorporation offering the possibility for one Sub-Fund of the Fund to invest in one or more Sub-Funds of the Fund according to article 181(8) of the 2010 Law;
6. Insertion of a new article 29 on master-feeder structures as detailed in Chapter 9 of the 2010 Law in the Articles of Incorporation;
7. Miscellaneous
 - a) Replacement of the term of "Corporation" by the one of "Fund" in the Articles of Incorporation;
 - b) Replacement of the term "class" by the one of "sub-fund" in the Articles of Incorporation;
 - c) Replacement of the term "sub-class" by the one of "class" or "category" as the case may be in the Articles of Incorporation;
 - d) Formal reorganization of the Articles of Incorporation.

The restated version of the Articles of Incorporation can be obtained free of charge on request made at the Fund's registered office as well as the updated Prospectus dated July 2012, which will reflect the changes decided at the EGM.

Shareholders are advised that the EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Shareholders or their proxies wishing to take part in the EGM are kindly requested to inform the Fund at least two clear days prior to the holding of the EGM of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of their shareholding.

Proxy forms are available at the Fund's registered office.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2012062839/755/52.

BPVN Strategic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.331.

—
An EXTRAORDINARY MEETING

of shareholders of BPVN Strategic Investment Fund (the "Company") will be held at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg at 9.00 a.m. on 29 June 2012, for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. To amend article 3 to replace the references to "the law of 20 December 2002" and to "the Law of 2002" by references to "the law of 17 December 2010" and "the Law of 2010" respectively.
2. To amend article 12 (e) to (i) provide that one Sub-Fund of the Company can, under the conditions of the law of 17 December 2010, invest into one or several other Sub-Funds of the Company and (ii) allow for the possibility of creating feeder Sub-Funds.
3. To amend article 15 to replace the reference to "chapter 13 of the Law of 2002" by a reference to "chapter 15 of the Law of 2010".
4. To amend article 17 to (i) delete the references to Sub-Fund mergers in paragraphs 8 and 9, (ii) delete paragraphs 10 and 11 and (iii) add two paragraphs at the end of the article with respect to the merger provisions applicable to Sub-Fund mergers and to a merger of the Company as a whole.
5. To amend article 18 to add a paragraph (f) providing that the determination of the net asset value of Shares may be suspended in case of a merger of a Sub-Fund or of the Company and to add a paragraph (g) providing that the determination of the net asset value of Shares of a Sub-Fund that is a feeder fund may be suspended in case of suspension of the determination of the net asset value of Shares of the master fund.
6. To amend article 20 by adding under the fourth indent that expenses in relation to the publication of the key investor information documents will be borne by the Company.
7. To amend article 22 to replace the references to "the Law of 2002" by references to the "Law of 2010".

8. To amend article 26 to replace the reference to "the Law of 2002" by a reference to the "Law of 2010".
9. To decide that the restated articles of the Company be solely drafted in English and be not followed by a French translation.

The resolutions shall be passed by a majority of two-thirds of the shares represented and voting and the minimum quorum of presence shall be no less than 50% of the Shares in issue.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting:

- The holders of registered shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy;
- Shareholders who cannot attend the Extraordinary Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Banco Popolare Luxembourg S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to arrive no later than 9.00 a.m. CET on 27 June 2012. Proxy forms will be sent to registered Shareholders with this Notice and can also be obtained from the registered office of the Company.

Référence de publication: 2012065876/267/40.

Telos Funds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften

Référence de publication: 2012061176/10.

(120086695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Generations Global Growth, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.777.

Die Aktionäre der Generations Global Growth werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 27. Juni 2012, 11.15 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Restrukturierung der Satzung der SICAV zum 1. Juli 2012
(Anpassung an die Dokumente der IPConcept Fund Management S.A.)
Ein Entwurf der Satzung ist am Sitz der IPConcept Fund Management S.A. bzw. DZ PRIVATBANK S.A. erhältlich.
2. Verlegung des Gesellschaftssitzes der SICAV von 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach zum Sitz der neuen Verwaltungsgesellschaft 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl eines neuen Verwaltungsrates
5. Verschiedenes

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Außerordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o. g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o. g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 22. Juni 2012 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der neuen Domizilstelle der Generations Global Growth (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon: 00352/44903-4025, Fax: 00352/44903-4506 oder E-Mail: directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im Juni 2012.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012065881/755/37.

Japan Dynamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.694.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders which will be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, Luxembourg, on 29th June 2012 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at 31st March 2012
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Conducting Persons
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2012065885/755/25.

Biochar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 152.006.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le lundi, 25 juin 2012 à 16.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2011.
2. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2011.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur le lundi, 18 juin 2012, entre 9 et 12 heures au siège social 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012066558/17.

Eurizon Manager Selection Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Eurizon Manager Selection Fund (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012066157/11.

(120094477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Air First Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 169.231.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE HUIT (08) JUIN.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe ROUEL, né le 21 septembre 1960 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon

2. Madame Marie-Françoise EYNARD, née le 31 octobre 1963 à Dijon (France), demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon

Tous ici représentés par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 8 juin 2012.

Les dites procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de AIR FIRST COMPANY S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le transport public de passagers et le fret aérien.

Elle aura également pour objet l'acquisition, l'exploitation par voie de location coque nue ou autrement d'aéronefs ainsi que leur utilisation par les associés.

L'objet de la Société est également la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou

personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise au préalable.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Chaque action donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les Actions de la Société seront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque actionnaire pour consultation. La propriété des actions est établie par inscription dans ce registre.

La Société ne reconnaît qu'une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme en étant le seul propriétaire en relation avec la Société.

Art. 7. Tout actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en aviser par lettre recommandée le conseil d'administration en indiquant le nombre et le numéro des actions à céder, le prix offert, l'identité du candidat cessionnaire, ainsi que toutes les autres conditions de la cession.

Immédiatement et au plus tard dans les dix (10) jours, le conseil d'administration transmet cette offre par lettre recommandée aux autres actionnaires, en les informant de la faculté de préemption ouverte en leur faveur.

Dans les trente jours de cette information par le conseil d'administration, les autres actionnaires font savoir au conseil d'administration s'ils exercent ou non leur droit de préemption, aux mêmes conditions que la cession envisagée.

Si passé ce délai de trente jours, toutes les actions ne sont pas préemptées et acquises par les actionnaires, le cédant pourra vendre ses actions au cessionnaire proposé au conseil d'administration.

Chaque cession d'action sera déclarée nulle et non avenue et ne pourra être rendue exécutoire à la Société ni envers les tiers, y compris les actionnaires de la Société, de manière générale, si la procédure ci-dessus mentionnée n'a pas été respectée. Dans un pareil cas, le conseil d'administration n'est pas autorisé à inscrire au registre des actionnaires de la Société les cessionnaires comme de nouveaux actionnaires.

Titre III. Administration

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l' "Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 11. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 15. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 26 du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Philippe ROUEL, prénommé, mille huit cent soixante (1860) actions.
 2. Madame Marie-Françoise EYNARD, prénommée, mille deux cent quarante (1240) actions
- TOTAL: TROIS MILLE CENT (3100) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200)

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Philippe ROUEL, prénommé,
 - b) Madame Marie-Françoise EYNARD, prénommée;
 - c) Monsieur Frédéric DEFLORENNE, prénommé.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon (R.C.S. Luxembourg B 111.495),

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations données au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DEFLORENNE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 juin 2012. Relation: RED/2012/779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 juin 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012066638/222.

(120095440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Portladise - Consultadoria e Serviços, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.222.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE 25th OF MAY.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PORTLADISE - CONSULTADORIA E SERVIÇOS, LDA, a Portuguese public limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Avenida Arriaga, 77 Edifício Marina Forum, 6^o sala 605, 9000-060 FUNCHAL, MADEIRA - Portugal, registered with the Commercial Registrar of Companies of Madeira under number 511146191, incorporated pursuant to the laws of Madeira (Portugal) (the "Company").

The meeting was opened at 5.00 p.m., with Ms. Sandrine Durante, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Salvatore DESIDERIO, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Sandrine Durante, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed;

II. That 450,000 shares representing 100% of the share capital of the Company out of a total amount of EUR 450,000.- (four hundred and fifty thousand Euros) are represented at the present meeting and so that the meeting which the shareholders have had due notice of can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders;

III. That all the shareholders had knowledge of the agenda prior to the present meeting, so no convening notice were necessary;

IV. That by decision of the general meeting of shareholders of the Company validly adopted on 30th of April, 2012, copies of which shall remain annexed to the present deed, it has been resolved to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Madeira (Portugal) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), effective as of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Madeira (Portugal), to give effect to that resolution have been duly performed;

V. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Approval of annual accounts by the managers (gérants) and shareholders to be correct and approval as necessary of the approved accounts in Madeira next the General Assembly,

2. Acknowledgement and confirmation of the transfer of the registered office, the principal establishment and central administration of the Company from Madeira (Portugal) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with effect as

of the date of the present meeting to be held for that purpose, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

3. Adoption by the Company of the legal form of a Luxembourg public limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name PORTLADISE - CONSULTADORIA E SERVIÇOS, Sàrl and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended;

5. Acknowledgment of the resignation of the current directors (gérants) of the Company and granting of full discharge for the performance of their duties as directors (gérants) of the Company from the date of their appointment until the date of their resignation;

6. Statutory appointments;

7. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

After deliberation the Meeting passed the following resolutions:

First resolution

The shareholders decided to approve the annual accounts approved by the managers and associates to be correct and approval as necessary of the approved accounts in Madeira annexed, next the General Assembly.

Second resolution

The shareholders acknowledge to the extent necessary confirm that pursuant to a general meeting held today before the present meeting in Portugal in conformity with Portuguese law the registered office, principal establishment, central administration and place of effective management of the Company was transferred from Madeira (Portugal) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) with effect as of the date of that meeting, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The shareholders further declare that all formalities required under the laws of Madeira (Portugal) to give effect to such transfer have been duly performed.

Third resolution

As pursuant to the meeting held in Portugal the company has accepted the Luxembourg nationality and is as from that date subject to the law of Grand Duchy of Luxembourg the shareholders resolve that the Company adopts the form of a Luxembourg public limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name PORTLADISE - CONSULTADORIA E SERVIÇOS, Sàrl.

Fourth resolution

As a result of the before going resolutions, the shareholders (associé) resolve to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall as from now be read as follows:

STATUTES

Art. 1. The company has as denomination PORTLADISE - CONSULTADORIA E SERVIÇOS, Sàrl.

Art. 2. The registered office is set at Luxembourg.

Art. 3. The purpose for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise for the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies, in which it has a participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The company may realise moreover any real estate transactions and in general all operations related to real estate except those reserved to an authorised real estate dealer and those related to money placements and asset management.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 450,000.- (four hundred and fifty thousand Euros) divided into 450,000 (four hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), each fully paid-up.

Art. 6. The shares are freely transferable among the existing shareholders. To non shareholders they can only be transferred in the limits foreseen by law.

Art. 7. In case the company was to have only one single shareholder, the decisions are taken by this single shareholder and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

Art. 8. The company is managed by one or more Manager(s) (gérants), shareholders or not, designated by the meeting of shareholders deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of shareholders not modifying the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the shareholders.

In case several Managers are appointed, their joint signature between the Chairman and one other Manager is necessary in order to validly bind the company, unless special delegation.

The mandate of the Manager(s) may be granted for a limited or unlimited period.

Art. 9. The company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or one of the shareholders. In case of death of a shareholder, the company will continue to run among the heirs of the sole shareholder who passed away or among the surviving shareholders and the inheritance of the shareholder who passed away, all this in the limits of article 189 of the company law.

The company nevertheless knows only one shareholder per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the shareholders.

Art. 10. The corporate years starts on the first of January and finishes on December 31, of each year.

Art. 11. The company will be dissolved pursuant to the legal prescriptions.

Art. 12. The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by shareholders representing more than half of the shares. If because of absence or abstention of shareholders, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation the shareholders are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the shareholders representing the three quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.

In case the company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decision of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in article 7.

Art. 13. With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the shareholders are subject to the existing legal regulations.

Following the transfer from Madeira (Portugal) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the shareholders of the company remain the same in the Luxembourg company and the capital is held as follows:

- PALMA SRL, Via Privata Maria Teresa, 8, I-20123 Milano	448,000 shares
- Claudio Locatelli, Vicolo delle Scuole, 9, CH-6926 Montagnola	<u>2,000 shares.</u>
TOTAL	450,000 shares

Fifth resolution

The shareholders resolve to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of the current directors (gérants) of the Company in duty before the transfer from Madeira (Portugal), to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) from their position as directors (gérants) of the Company and grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as directors (gérants) of the Company until the date of their resignation.

The shareholders further resolve to appoint the following persons, with immediate effect, as directors (gérants) of the Company for a period of three (3) years:

- Mr. Claudio Locatelli, employee, residing professionally at Vicolo delle Scuole, 9, CH-6926 Montagnola, Chairman,
- Mr. Leonardo Mocchi, employee, residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Director,
- Mr. Giorgio Bianchi, employee, residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Director.

Sixth resolution

The shareholders resolve to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at EUR 1,050.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction allemande du texte qui précède:

PORTLADISE - CONSULTADORIA E SERVIÇOS, LDA
Avenida Arriaga, 77, Edifício Marina Forum, 6º sala 605
9000-060 FUNCHAL, MADEIRA

IM JAHRE ZWEITAUSENDZWÖLF, AM FÜNFUNDZWANZIGSTEN MAI.

Vor der unterzeichneten Notarin Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Redange-sur-Attert.

Trat die außerordentliche Generalversammlung der portugiesischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) PORTLADISE - CONSULTADORIA E SERVIÇOS, LDA, mit Firmensitz in Avenida Arriaga, 77, Edifício Marina Forum, 6º sala 605, 9000-060 FUNCHAL, MADEIRA, Portugal, eingetragen im Handelsregister von Madeira unter der Nummer 511146191, gegründet nach den Gesetzen von Madeira (Portugal) (die "Gesellschaft"), zusammen.

Die Versammlung begann um 17.00 Uhr mit Frau Sandrine Durante, wohnhaft in Luxemburg, als Vorsitzende, die Herr Salvatore DESIDERIO mit Geschäftsadresse in Luxemburg als Sekretär ernannte.

Die Versammlung wählte Frau Sandrine Durante, mit Geschäftsadresse in Luxemburg zum Stimmzähler.

Nachdem der Versammlungsvorstand so gebildet worden war, gibt die Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersucht den Notar dieselben zu beurkunden:

I. dass die vertretenen Gesellschafter, die Stimmrechtsbevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und die Zahl ihrer Gesellschafteranteile auf der Anwesenheitsliste verzeichnet sind. Diese von den Stimmrechtsbevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Versammlungsvorstand unterschriebene Anwesenheitsliste bleibt als Anlage beigebogen um mit ihr formalisiert zu werden. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter bleiben ebenfalls nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die erschienenen Parteien als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigebogen;

II. dass 450.000 Gesellschafteranteile, die 100% des Stammkapitals der Gesellschaft mit dem Gesamtwert von 450.000,- €; (vierhundertfünfzigtausend Euro) auf dieser Versammlung vertreten sind, und zwar so, dass die Versammlung, von der die Gesellschafter ordnungsgemäß Nachricht erhalten hatten, rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte, die den Gesellschaftern bekannt sind, entscheiden kann;

III. dass alle Gesellschafter die Tagesordnung vor der anwesenden Versammlung zur Kenntnis genommen hatten, und dass die Einberufungen nicht notwendig waren;

IV. dass durch einen am 30. April 2012 gefassten Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft, von denen der vorliegenden Urkunde Kopien beigegefügt werden, beschlossen wurde, mit Wirkung vom Datum dieser Urkunde den Firmensitz, die Hauptniederlassung und die Zentralverwaltung der Gesellschaft von Madeira (Portugal) nach Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) zu verlegen, ohne dass die Gesellschaft aufgelöst wird, sondern im Gegenteil bei ihrem vollen Weiterbestehen als Gesellschaft und rechtlichen Weiterbestehen. Alle vom Recht von Madeira (Portugal) zur Rechtswirksamkeit dieses Beschlusses geforderten Formalitäten wurden ordnungsgemäß erfüllt;

V. dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

1. Genehmigung der Jahresabschlusses der Geschäftsführer und Gesellschafter als korrekt und, wenn nötig, Genehmigung der letzten genehmigten Bilanz von Madeira vor der Hauptversammlung;

2. Notarielle Beglaubigung und Bestätigung der Verlegung des Firmensitzes, der Hauptniederlassung und der Zentralverwaltung der Gesellschaft von Madeira (Portugal) nach Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) mit Wirkung vom Datum dieser zu diesem Zweck abgehaltenen Versammlung, ohne dass die Gesellschaft aufgelöst wird, sondern im Gegenteil bei ihrem vollen Weiterbestehen als Gesellschaft und rechtlichen Weiterbestehen;

3. Annahme der Rechtsform einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit dem Namen PORTLADISE - CONSULTADORIA E SERVIÇOS, Sàrl, und Annahme der luxemburgischen Staatsangehörigkeit, die sich aus

der Verlegung des Firmensitzes, der Hauptniederlassung und der Zentralverwaltung der Gesellschaft in das Großherzogtum Luxemburg ergibt, durch die Gesellschaft;

4. Änderung / Ergänzung und vollständige Neuformulierung der Satzung der Gesellschaft, um sie dem luxemburgischen Recht anzupassen, infolge der Verwandlung der Gesellschaft in eine Gesellschaft nach luxemburgischem Recht, die dem luxemburgischen Gesetz über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner neuesten Fassung unterliegt;

5. Bestätigung der Rücktritte der derzeitigen Geschäftsführer der Gesellschaft und ihre volle Entlastung von ihren Pflichten als Geschäftsführer der Gesellschaft für die Zeit vom Datum ihrer Ernennungen bis zu ihren Rücktritten;

6. Gesetzlich vorgeschriebene / satzungsmäßige Ernennungen;

7. Errichtung des Firmensitzes, der Hauptniederlassung und der Zentralverwaltung der Gesellschaft in 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg; und

8. Verschiedenes.

Nach genauer Kenntnis der Tagesordnungspunkte fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, die von den Geschäftsführern und den Gesellschaftern genehmigten Jahresabschluss als korrekt zu verabschieden und, wenn nötig, die beiliegende letzte genehmigte Bilanz von Madeira vor der Hauptversammlung zu verabschieden.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter erkennen an und bestätigen, soweit es nötig ist, dass der Firmensitz, die Hauptniederlassung, die Zentralverwaltung und der Standort der tatsächlichen Führung der Gesellschaft gemäß einer heute vor dieser Versammlung in Portugal nach portugiesischem Recht abgehaltenen Hauptversammlung mit Wirkung vom Datum jener Versammlung von Madeira (Portugal) nach Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) verlegt wird, ohne dass die Gesellschaft aufgelöst wird, sondern im Gegenteil bei ihrem vollen Weiterbestehen als Gesellschaft und rechtlichen Weiterbestehen. Die Gesellschafter erklären weiter, dass alle vom Recht von Madeira (Portugal) zur Rechtswirksamkeit dieser Verlegung geforderten Formalitäten ordnungsgemäß erfüllt wurden.

Dritter Beschluss

Gemäß der in Portugal abgehaltenen Versammlung hat die Gesellschaft die luxemburgische Staatsangehörigkeit angenommen, und ab jenem Datum ist das Recht des Großherzogtums Luxemburg für sie maßgeblich. Die Gesellschafter beschließen, dass die Gesellschaft die Rechtsform einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit dem Namen PORTLADISE - CONSULTADORIA E SERVIÇOS, Sàrl, annimmt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse beschließen die Gesellschafter, die Satzung der Gesellschaft zu ändern / ergänzen und vollständig neu zu formulieren, um sie dem luxemburgischen Recht anzupassen.

Die neu formulierte Satzung der Gesellschaft soll von jetzt an wie folgt lauten:

SATZUNG

Art. 1. Die Gesellschaft firmiert als PORTLADISE - CONSULTADORIA E SERVIÇOS, Sàrl.

Art. 2. Der Firmensitz wird in Luxemburg errichtet.

Art. 3. Die Zwecke, zu denen die Gesellschaft gegründet wurde, sind alle Transaktionen betreffend die direkte oder indirekte Beteiligung an allen Unternehmen gleich welcher Form sowie die Verwaltung, die Leitung, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungen.

Genauer gesagt, kann sie ihre Geldmittel zur Auflegung, der Führung, der Entwicklung und der Veräußerung eines Portfolios verwenden, das aus Wertpapieren und Patenten gleich welchen Ursprungs besteht, sich an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle irgendwelcher Unternehmen zum Erwerb durch Investitionen, Zeichnung von Aktien, Wertpapierkonsortialgeschäfte oder Kaufoptionen auf Wertpapiere und Patente und auf jede beliebige andere Weise beteiligen und diese Wertpapiere und Patente durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie zu Geld zu machen und sie entwickeln lassen sowie den Firmen, an denen sie beteiligt ist, jedwede Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien zu gewähren.

Zweck der Gesellschaft sind ausserdem jegliche Immobilientransaktionen und im Allgemeinen alle Operationen die Immobilien betreffen mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und alle, wie auch immer gearteten Geschäfte machen, die direkt oder indirekt mit ihrem Unternehmensgegenstand verbunden sind und dessen Weiterentwicklung oder Ausweitung fördern können.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Stammkapital wird auf 450.000,- € (vierhundertfünfzigtausend Euro) festgesetzt und in 450.000 (vierhundertfünfzigtausend) Gesellschafteranteile zum Nominalwert von EUR 1,- € (ein Euro) aufgeteilt, von denen jeder einzelne voll eingezahlt ist.

Art. 6. Die Gesellschafteranteile sind unter den gegenwärtigen Gesellschaftern frei übertragbar. Nichtgesellschaftern können sie nur innerhalb der gesetzlich vorgesehenen Grenzen übertragen werden.

Art. 7. Für den Fall, dass die Gesellschafter nur einen einzigen Gesellschafter haben sollte, werden die Beschlüsse von diesem einzigen Gesellschafter gefasst, schriftlich niedergelegt und in Form eines Protokolls festgehalten.

Art. 8. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführer(n) geführt, der / die Gesellschafter sein kann / können oder nicht und von der Gesellschafterversammlung mit einfacher Mehrheit der stimmberechtigten Anteile bestimmt wird, wie in Artikel 12 über die Gesellschafterversammlungen festgelegt, der die Satzung nicht ändert.

Der alleinige Geschäftsführer kann alle Verwaltungsakte vornehmen und alle Anordnungen treffen, die zur Erfüllung des Unternehmensgegenstandes notwendig oder nützlich sind, außer diejenigen, die per Gesetz den Gesellschaftern zur Entscheidung vorbehalten bleiben.

Für den Fall, dass mehrere Geschäftsführer ernannt werden, ist die gemeinsame Unterschrift vom Vorstandsvorsitzenden und einem anderen Geschäftsführer notwendig, um die Gesellschaft rechtsgültig zu binden, außer bei spezieller Delegation.

Der Auftrag des / der Geschäftsführer(s) wird für eine begrenzte oder unbegrenzte Zeit vergeben.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder die Insolvenz des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter nicht aufgelöst. Bei Versterben eines Gesellschafters läuft die Gesellschaft zwischen den Erben des verstorbenen alleinigen Gesellschafters oder zwischen den überlebenden Gesellschaftern und dem Erbe des verstorbenen Gesellschafters weiter, all das innerhalb der Grenzen des Artikels 189 des Gesellschaftsrechts.

Nichtsdestotrotz kennt die Gesellschaft nur einen Gesellschafter pro Gesellschafteranteil, und die Erben müssen eine Person von ihnen benennen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertreten soll.

Die Erben und Gläubiger dürfen mit keinem wie auch immer gearteten Argument verlangen, dass Vermögensgegenstände oder Unterlagen der Gesellschaft gerichtlich versiegelt werden oder dass sie selbst in irgendeiner Form an der Verwaltungstätigkeit der Gesellschaft beteiligt werden. Sie müssen bei der Ausübung ihrer Rechte in den Bestandsbüchern der Gesellschaft nachsehen und sich an die Beschlüsse der Gesellschafter halten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt jedes Jahr am ersten Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 11. Die Gesellschaft wird gemäß den gesetzlichen Vorschriften aufgelöst.

Art. 12. Die Satzung nicht ändernde / ergänzende Beschlüsse werden nur rechtsgültig gefasst, wenn die Gesellschafter, die mehr als die Hälfte der Gesellschafteranteile repräsentieren, für sie stimmen. Wenn diese Zahl auf Grund von Abwesenheit oder Stimmenthaltung von Gesellschaftern auf einer ersten Versammlung oder bei einer ersten schriftlichen Konsultation nicht erreicht werden kann, werden die Gesellschafter ein zweites Mal per Einschreiben geladen oder konsultiert, und die Beschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unter der Voraussetzung, dass sie nur Angelegenheiten betreffen, die auf der ersten Versammlung oder bei der ersten Konsultation besprochen wurden.

Die Gesellschafter können die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft nicht ändern, außer durch einen einstimmig gefassten Beschluss. Alle anderen Änderungen / Ergänzungen der Satzung werden mit Dreiviertelmehrheit des von den Gesellschaftern gehaltenen Stammkapitals beschlossen. Keinesfalls kann eine Mehrheit einen Gesellschafter zur Erhöhung seines Gesellschafteranteils verpflichten.

Für den Fall, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, werden die Befugnisse der Gesellschafterversammlung dem alleinigen Gesellschafter verliehen, und die Beschlüsse dieses alleinigen Gesellschafters werden in der im Artikel 7 vorgesehenen Form gefasst.

Art. 13. Hinsichtlich aller anderen, von der vorliegenden Satzung nicht speziell geregelten Punkte sind die bestehenden Rechtsvorschriften für die Gesellschafter maßgeblich.

Nach der Verlegung des Firmensitzes von Madeira (Portugal) nach Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) bleiben die Gesellschafter der Gesellschaft dieselben in der luxemburgischen Gesellschaft, und das Stammkapital wird wie folgt gehalten:

- PALMA SRL, Via Privata Maria Teresa, 8, I-20123 Milano	448.000 Gesellschafteranteile
- Claudio Locatelli, Vicolo delle Scuole, 9, CH-6926 Montagnola	2.000 Gesellschafteranteile
INSGESAMT	450.000 Gesellschafteranteile

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen mit sofortiger Wirkung die Amtsniederlegung, von den derzeitigen Geschäftsführern der Gesellschaft, welche vor der Verlegung des Firmensitzes von Madeira (Portugal) nach Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) diese Positionen innehatten, und erteilen somit den Geschäftsführern der Gesellschaft Entlastung für die

Ausübung ihrer Mandate vom Datum ihrer Ernennung zu Geschäftsführern der Gesellschaft bis zur ihren Amtsniederlegungen am heutigen Tage.

Außerdem beschließen die Gesellschafter, mit sofortiger Wirkung die folgenden Personen zu Geschäftsführern der Gesellschaft zu ernennen, und zwar für die Dauer von drei (3) Jahren:

- Herrn Claudio Locatelli, Angestellter, Geschäftsadresse: Vicolo delle Scuole, 9, CH-6926 Montagnola, Vorstandsvorsitzender,
- Herrn Leonardo Mocchi, Angestellter, Geschäftsadresse: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg, Vorstandsmitglied / Geschäftsführer,
- Herrn Giorgio Bianchi, Angestellter, Geschäftsadresse: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg, Vorstandsmitglied / Geschäftsführer.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Firmensitz, die Hauptniederlassung und die Zentralverwaltung der Gesellschaft in 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) zu errichten.

Kostenvoranschlag

Die der Gesellschaft infolge des gerade Ausgeführten entstandenen Auslagen, Kosten, Gebühren und Ausgaben jeglicher Art werden auf EUR. 1.050,- geschätzt.

Die unterzeichnete Notarin, die Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der oben genannten erschienenen Parteien auf Englisch abgefasst wurde, welcher Fassung, ebenfalls auf Wunsch derselben erschienenen Parteien, eine deutsche Fassung folgt. Bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text hat die englische Fassung Vorrang.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden haben die Erschienenen, alle der Notarin nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: S. DURANTE, S. DESIDERIO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 mai 2012. Relation: RED/2012/714. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} juin 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012067059/336.

(120094992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Eurizon Multiasset Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Eurizon Multiasset Fund (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012067442/11.

(120096187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés) under number B 28.967 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a notarial deed of 30 September 1988 of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 December 1988 under number 336. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of 8 May 2012 of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Michel van Krimpen, director, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Frederik Bernoski, lawyer, professionally residing in Amsterdam, The Netherlands, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Paul Lanois, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to below as the Bureau.

The shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders or holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record the following:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting, which is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth below.

II. In accordance with section XIV (Mergers) of the Luxembourg act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), the board of directors of the Company and Stéphane Weyders, as sole director of TASL S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés) under number B 94.933 (the Absorbed Company and together with the Company, the Merging Companies) drew up on 27 March 2012 a common merger plan before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, which merger plan was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 916 of 7 April 2012 (the Merger Plan).

III. The agenda of the Meeting is the following:

- (a) Waiver of the convening notice;
- (b) Acknowledgement of the completion of the merger by way of absorption of the Absorbed Company into the Company (the Merger) as contemplated by the Merger Plan; and
- (c) Miscellaneous.

IV. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

All the shareholders of the Company being present or represented at the Meeting, they waive the convening notices, consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda of the Meeting which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges that:

- (i) a period of at least one month having lapsed following the publication of the Merger Plan in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C;
- (ii) the documents required pursuant to the provisions of article 267 (1) a), b) and c) of the Companies Act having been made available for the shareholders at the registered office of the Company for a period of at least one month before the date hereof;
- (iii) no shareholder of the Company holding at least 5% of its shares having called a general meeting of the Company to resolve on the approval of the Merger; and
- (iv) the Company having acquired on the date hereof all of the shares in the Absorbed Company, the Merger therefore became effective on the date hereof.

Statement

The undersigned notary:

- in accordance with article 271 (2) of the Companies Act, declares that he has verified and hereby certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required to be carried out by the Company;

- in accordance with article 273 of the Companies Act, acknowledges that the conditions of article 279 of the Companies Act are fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the Bureau, the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de OrangeField Trust (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.967 (la Société).

La Société a été constituée le 30 septembre 1988 suivant acte reçu le 30 septembre 1988 de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, Grand-Duché du Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 336 du 22 décembre 1988. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du 8 mai 2012 de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Michel van Krimpen, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le président désigne Frederik Bernoski, juriste, demeurant professionnellement à Amsterdam, Pays-Bas, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. Que conformément à la section XIV (Fusions) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), le conseil d'administration de la Société et Stéphane Weyders, administrateur unique de TASL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, et inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.933 (la Société Absorbée, et conjointement avec la Société, les Sociétés Fusionnantes), ont établi le 27 mars 2012 par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, un projet commun de fusion, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 916 du 7 avril 2012 (le Projet de Fusion).

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Renonciation aux formalités de convocation;

(b) Constatation de la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société (la Fusion) telle qu'envisagée par le Projet de Fusion; et

(c) Divers.

IV. L'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à l'Assemblée, ils renoncent aux formalités de convocation, se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'agenda de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que:

(i) un délai d'au moins un mois s'est écoulé depuis la publication du Projet de Fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C;

(ii) les documents requis conformément aux dispositions de l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi sur les Sociétés ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société au moins un mois avant la date des présentes résolutions;

(iii) aucun actionnaire de la Société détenant au moins 5% des parts de la société n'a convoqué l'assemblée générale extraordinaire de la Société pour statuer sur l'approbation de la Fusion; et

(iv) la Société a acquise à ce jour toutes les actions de la Société Absorbée,
la Fusion prend par conséquent effet à ce jour.

Déclaration

Le notaire instrumentant:

- conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, déclare qu'il a vérifié et certifie par les présentes tant l'existence que la légalité des actes et formalités incombant à la Société; et

- conformément à l'article 273 de la Loi sur les Sociétés, constate que les conditions de l'article 279 de la Loi sur les Sociétés sont réunies.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à EUR 1.500.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de l'Assemblée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire de l'Assemblée, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite aux membres du Bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. VAN KRIMPEN, F. BERNOSKI, P. LANOIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2012. Relation: LAC/2012/25260. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012067695/153.

(120095109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 1.860.

(i) Les déclarations au 31 décembre 2011 visées à l'article 70 b) et c) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et
(ii) les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 de GDF SUEZ S.A., société mère de la Société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT C.E.F. S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012068069/14.

(120096801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Millicom International Cellular S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph Kerschen, notary then residing in Luxembourg-Eisch, of 16 June 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 395 of 11 September 1992, with registered office at 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange and registered with the Luxembourg Company Register under number B 40630. The articles of incorporation of Millicom have been amended for the last time by a deed of the undersigned of 31 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1922 of 22 August 2011.

The Meeting was opened by Mr. Jean-Michel Schmit, attorney at law (avocat à la Cour), with professional address in Luxembourg, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed Mr. Lars Swenningsson, employee of Millicom, to act as secretary of the Meeting, (the "Secretary") and Ms. Christina Mouradian, employee of Millicom, to act as scrutineer of the meeting (the "Scrutineer").

The Chairman then declared and requested the notary to state the following.

I) The agenda of the Meeting was as follows:

1. To elect the Chairman of the Meeting and to empower the Chairman to appoint the other members of the Bureau.
2. To reduce the issued share capital of Millicom by an amount of four million eight hundred thousand United States Dollars (USD 4,800,000) so as to bring the issued share capital from one hundred fifty-seven million four hundred seven thousand three hundred seventy three United States Dollars and fifty cents (USD 157,407,373.50) to one hundred fifty two million six hundred seven thousand and three hundred seventy three United States Dollars and fifty cents (USD 152,607,373.50) by way of cancellation of three million two hundred thousand (3,200,000) shares having a par value of one dollar and fifty cents (USD 1.50) each, fully paid-in, held by Millicom in its issued share capital.
3. To cancel three million two hundred thousand (3,200,000) shares held by Millicom in its issued share capital.
4. To instruct and delegate power to the Board of Directors to take any actions deemed necessary or useful in connection with items 2 and 3 above.
5. To instruct and delegate power to the Board of Directors to amend the shares register to reflect the reduction of the issued share capital of Millicom and the cancellation of three million two hundred thousand (3,200,000) shares as per items 2 and 3 above.
6. To amend Article 5 of the Articles of Association of Millicom ("Millicom's Articles") so as to reflect the reduction of the issued share capital mentioned under item 2.
7. To acknowledge and approve the transfer of the registered office of Millicom to 2 rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg and to amend Article 2 of Millicom's Articles to reflect a change of Millicom's registered office.

II) The meeting has been formally convened by convening notices published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and Tageblatt on 28 April 2012.

In addition, the convening notice has been submitted to the registered shareholders, the members of the Board of Directors and the auditor of Millicom before 28 April 2012 and was published on Cision and in media as may be reasonably relied on for the effective dissemination of information to the public throughout the European Economic Area on 27 April 2012. The convening notice was posted on Millicom's website on 27 April 2012 together with the other documents related to the Meeting as required by law.

III) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on the attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxyholders of the represented shareholders, has been controlled and signed by the bureau of the Meeting as well as the undersigned notary.

IV) Millicom's current share capital is divided into one hundred four million nine hundred thirty eight thousand two hundred forty nine (104,938,249) shares in issue, out of which, on the Record Date, i.e. 15 May 2012, three million six hundred thirty thousand three hundred three (3,630,303) shares have been held in treasury by Millicom itself.

V) It appears from the above mentioned attendance list, that 56,986,794 shares representing more than fifty per cent (50%) of the issued shares in the capital of Millicom having a voting right attached, are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

VI) The shareholders present or represented by their attorney-in-fact then adopted the following resolutions with the indicated number of votes in favour, against and abstaining:

First resolution

The Meeting resolved to appoint Mr. Jean-Michel Schmit, attorney at law (avocat à la Cour), with professional address in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The Meeting resolved to empower the Chairman of the Meeting to appoint the other members of the Bureau, i.e. the Secretary and the Scrutineer, amongst the persons present at the meeting.

The Chairman appointed Mr Lars Swenningsson as Secretary and Ms Christina Mouradian as Scrutineer.

For this resolution, a total of 56,986,794 votes for a total of 56,986,794 shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing 56% of the subscribed share capital of Millicom as at the Record Date, i.e. 15 May 2012 (excluding 3,630,303 treasury shares held by Millicom itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by 56,184,017 shares,

802,777 shares having abstained,

0 shares having voted against.

Second resolution

The Meeting resolved to reduce the issued share capital of Millicom by an amount of four million eight hundred thousand United States Dollars (USD 4,800,000) so as to bring the issued share capital from one hundred fifty-seven million four hundred seven thousand three hundred seventy-three United States Dollars and fifty cents (USD 157,407,373.50) to one hundred fifty-two million six hundred seven thousand three hundred seventy-three United States Dollars and fifty cents (USD 152,607,373.50) by way of cancellation of three million two hundred thousand (3,200,000) own shares having a par value of one United States Dollar and fifty cents (USD 1.50) each, fully paid-in, held by Millicom in its own issued share capital.

For this resolution, a total of 56,986,794 votes for a total of 56,986,794 shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing 56% of the subscribed share capital of Millicom as at the Record Date, i.e. 15 May 2012 (excluding 3,630,303 treasury shares held by Millicom itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by 56,184,017 shares,

802,777 shares having abstained,

0 shares having voted against.

Third resolution

The Meeting resolved to cancel three million two hundred thousand (3,200,000) own shares held by Millicom in its own issued share capital.

For this resolution, a total of 56,986,794 votes for a total of 56,986,794 shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing 56% of the subscribed share capital of Millicom as at the Record Date, i.e. 15 May 2012 (excluding 3,630,303 treasury shares held by Millicom itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by 56,184,017 shares,

802,777 shares having abstained,

0 shares having voted against.

Fourth resolution

The Meeting resolved to instruct and delegate power to the Board of Directors to take any actions deemed necessary or useful in connection with the second and third resolutions above.

For this resolution, a total of 56,986,794 votes for a total of 56,986,794 shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing 56% of the subscribed share capital of Millicom as at the Record Date, i.e. 15 May 2012 (excluding 3,630,303 treasury shares held by Millicom itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by 56,184,017 shares,

802,777 shares having abstained,

0 shares having voted against.

Fifth resolution

The Meeting resolved to instruct and delegate power to the Board of Directors to amend the shares register to reflect the reduction of the issued share capital of Millicom and the cancellation of the three million two hundred thousand (3,200,000) shares as per the second and third resolutions above.

For this resolution, a total of 56,986,794 votes for a total of 56,986,794 shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing 56% of the subscribed share capital of Millicom as at the Record Date, i.e. 15 May 2012 (excluding 3,630,303 treasury shares held by Millicom itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by 56,181,346 shares,

802,777 shares having abstained,

2,671 shares having voted against.

Sixth resolution

The Meeting resolved to amend Article 5 paragraph 2 of Millicom's Articles so as to reflect the reduction of the issued share capital mentioned in the second and third resolutions so that it reads as follows:

"The Company has an issued capital of one hundred fifty-two million six hundred seven thousand three hundred seventy-three United States Dollars and fifty cents (USD 152,607,373.50) represented by one hundred one million seven hundred thirty eight thousand two hundred forty nine (101,738,249) shares with a par value of one United States Dollar and fifty cents (USD 1.50) each, fully paid-in. "

For this resolution, a total of 56,986,794 votes for a total of 56,986,794 shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing 56% of the subscribed share capital of Millicom as at the Record Date, i.e. 15 May 2012 (excluding 3,630,303 treasury shares held by Millicom itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by 56,181,346 shares,
802,777 shares having abstained,
2,671 shares having voted against.

Seventh resolution

The Meeting resolved to acknowledge and approve the transfer of the registered office of Millicom to 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg and to amend Article 2 of the Millicom's Articles as follows:

"The Company will have its registered office in Luxembourg City."

For this resolution, a total of 56,986,794 votes for a total of 56,986,794 shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing 56% of the subscribed share capital of Millicom as at the Record Date, i.e. 15 May 2012 (excluding 3,630,303 treasury shares held by Millicom itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by 56,181,346 shares,
802,777 shares having abstained,
2,671 shares having voted against.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individuals, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf du mois de mai.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de Millicom International Cellular S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois par acte de Maître Joseph Kerschen, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eisch, le 16 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 395 du 11 septembre 1992, ayant son siège social à 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.630 ("Millicom"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire soussigné le 31 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1922 le 22 août 2011.

L'Assemblée a été présidée par M. Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président a désigné M. Lars Swenningsson, employé de Millicom, comme secrétaire de l'Assemblée, (le "Secrétaire") et Mme Christina Mouradian, employée de Millicom, aux fonctions de scrutateur de l'Assemblée (le "Scrutateur").

Ensuite, Monsieur le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. D'élire le Président de l'Assemblée et de donner pouvoir au Président d'élire les autres membres du Bureau.
2. De réduire le capital social de la Société de quatre millions huit cent mille dollars américains (USD 4.800.000) de manière à porter le capital social émis de cent cinquante-sept millions quatre cent sept mille trois cent soixante-treize dollars américains et cinquante cents (USD 157.407.373,50) à cent cinquante deux millions six cent sept mille trois cent soixante-treize dollars américains et cinquante cents (USD 152.607.373,50) par voie d'annulation de trois millions deux

cent mille (3.200.000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar américain et cinquante cents (USD 1,50) chacune, entièrement libérées, détenues par Millicom dans son capital social émis.

3. D'annuler trois millions deux cent mille (3.200.000) détenues par Millicom dans son capital social émis.

4. D'instruire et déléguer le pouvoir au conseil d'administration de prendre toutes les mesures jugées nécessaires ou utiles en relation avec les points 2 et 3 ci-dessus.

5. D'instruire et déléguer le pouvoir au conseil d'administration de modifier le registre d'actions afin de refléter la réduction du capital social émis de Millicom et l'annulation de trois millions deux cent mille (3.200.000) actions mentionnée aux points 2 et 3 ci-dessus.

6. De modifier l'article 5 des statuts de Millicom (les "Status de Millicom") afin de refléter la réduction du capital social émis mentionnée au point 2.

7. De reconnaître et approuver le transfert du siège social de Millicom au 2 rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg et de modifier l'article 2 des statuts de Millicom pour refléter un changement de siège social de Millicom.

II) Que l'Assemblée a été valablement convoquée par avis de convocation publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et le Tageblatt du 28 avril 2011.

En outre, l'avis de convocation a été soumis aux actionnaires nominatifs, les membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de Millicom avant le 28 Avril 2012 et a été publié au Cision et dans les médias qui peuvent être raisonnablement invoqués pour la diffusion effective de l'information au public tout au long de l'Espace économique européen le 27 Avril 2012. L'avis de convocation a été publié sur le site de Millicom, le 27 Avril 2012 avec les autres documents relatifs à l'assemblée générale extraordinaire tel que requis par la loi.

III) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau ainsi que par le notaire soussigné.

IV) Le capital actuel de Millicom est divisé en cent quatre millions neuf cent trente-huit mille deux cent quarante-neuf (104.938.249) actions émises dont, à la Date d'Enregistrement, à savoir le 15 mai 2012, trois millions six cent trente mille trois cent trois (3.630.303) actions étaient détenues en réserve par Millicom même.

V) Il apparaît de ladite liste de présence que 56.986.794 actions représentant plus de cinquante pourcent (50%) des actions dans le capital social de Millicom et ayant un droit de vote, sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

VI) Les actionnaires présents ou représentés par leur mandataire ont décidé de prendre les résolutions suivantes avec le nombre de votes en faveur, de votes contre et d'abstentions indiqués sous chaque résolution:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de nommer M. Jean-Michel Schmit, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme président de l'Assemblée.

L'Assemblée a décidé de donner pouvoir au Président de l'Assemblée de nommer les autres membres du Bureau, à savoir le Secrétaire et le Scrutateur, parmi les personnes présentes à l'Assemblée.

Le président a nommé M. Lars Swenningsson comme Secrétaire et Mme Christina Mouradian comme Scrutateur.

Pour la présente résolution, un total de 56.986.794 votes, pour un total de 56.986.794 actions ont été valablement exprimées, soit en personne, ou par voie de procuration, ce qui représente 56% du capital social souscrit de Millicom au Record Date, étant le 15 mai 2012 (excluant les 3.630.303 actions propres détenues par Millicom, dont le droit de vote est suspendu).

Cette résolution a été adoptée par 56.184.017 actions,

802.777 actions s'étant abstenues,

0 actions ayant voté contre.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de réduire le capital social de la Société de quatre millions huit cent milles dollars américain (USD 4.800.000) de manière à porter le capital social émis de cent cinquante-sept millions quatre cent sept mille trois cent soixante-treize dollars américains et cinquante cents (USD 157.407.373,50) à cent cinquante deux millions six cent sept mille trois cent soixante-treize dollars américains et cinquante cents (USD 152.607.373,50) par voie d'annulation de trois millions deux cent mille (3.200.000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar américain et cinquante cents (USD 1,50) chacune, entièrement libérées, détenues par Millicom dans son capital social émis.

Pour la présente résolution, un total de 56.986.794 votes, pour un total de 56.986.794 actions ont été valablement exprimées, soit en personne, ou par voie de procuration, ce qui représente 56% du capital social souscrit de Millicom au Record Date, étant le 15 mai 2012 (excluant les 3.630.303 actions propres détenues par Millicom, dont le droit de vote est suspendu).

Cette résolution a été adoptée par 56.184.017 actions,

802.777 actions s'étant abstenues,
0 actions ayant voté contre.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'annuler trois millions deux cent mille (3.200.000) actions détenues par Millicom dans son capital social émis.

Pour la présente résolution, un total de 56.986.794 votes, pour un total de 56.986.794 actions ont été valablement exprimées, soit en personne, ou par voie de procuration, ce qui représente 56% du capital social souscrit de Millicom au Record Date, étant le 15 mai 2012 (excluant les 3.630.303 actions propres détenues par Millicom, dont le droit de vote est suspendu).

Cette résolution a été adoptée par 56.184.017 actions,
802.777 actions s'étant abstenues,
0 actions ayant voté contre.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé d'instruire et déléguer le pouvoir au conseil d'administration de prendre toutes les mesures jugées nécessaires ou utiles en relation avec la deuxième et troisième résolution ci-dessus.

Pour la présente résolution, un total de 56.986.794 votes, pour un total de 56.986.794 actions ont été valablement exprimées, soit en personne, ou par voie de procuration, ce qui représente 56% du capital social souscrit de Millicom au Record Date, étant le 15 mai 2012 (excluant les 3,630,303 actions propres détenues par Millicom, dont le droit de vote est suspendu).

Cette résolution a été adoptée par 56.184.017 actions,
802.777 actions s'étant abstenues,
0 actions ayant voté contre.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé d'instruire et déléguer le pouvoir au conseil d'administration de modifier le registre d'actions afin de refléter la réduction du capital social émis de Millicom et l'annulation de trois millions deux cent mille (3.200.000) actions mentionnée à la deuxième et troisième résolution ci-dessus.

Pour la présente résolution, un total de 56.986.794 votes, pour un total de 56.986.794 actions ont été valablement exprimées, soit en personne, ou par voie de procuration, ce qui représente 56% du capital social souscrit de Millicom au Record Date, étant le 15 mai 2012 (excluant les 3.630.303 actions propres détenues par Millicom, dont le droit de vote est suspendu).

Cette résolution a été adoptée par 56.181.346 actions,
802.777 actions s'étant abstenues,
2.671 actions ayant voté contre.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 2 des Statuts de Millicom afin de refléter la réduction du capital social émis mentionnée à la deuxième résolution comme suit:

"La Société a un capital émis de cent cinquante-deux millions six cent sept mille trois cent soixante-treize Dollars Américains et cinquante cents (USD 152.607.373,50) divisé en cent et un millions sept cent trente-huit mille deux cent quarante-neuf (101.738.249) actions ayant une valeur nominale d'un dollar américain et cinquante cents (USD 1,50) chacune, entièrement libérées."

Pour la présente résolution, un total de 56.986.794 votes, pour un total de 56.986.794 actions ont été valablement exprimées, soit en personne, ou par voie de procuration, ce qui représente 56% du capital social souscrit de Millicom au Record Date, étant le 15 mai 2012 (excluant les 3.630.303 actions propres détenues par Millicom, dont le droit de vote est suspendu).

Cette résolution a été adoptée par 56.181.346 actions,
802.777 actions s'étant abstenues,
2.671 actions ayant voté contre.

Septième résolution

L'Assemblée a décidé de reconnaître et d'approuver le transfert du siège social de Millicom au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, le Luxembourg et de modifier l'article 2 des Statuts de Millicom comme suit:

"Le siège social est établi à Luxembourg-ville."

Pour la présente résolution, un total de 56.986.794 votes, pour un total de 56.986.794 actions ont été valablement exprimées, soit en personne, ou par voie de procuration, ce qui représente 56% du capital social souscrit de Millicom au

Record Date, étant le 15 mai 2012 (excluant les 3.630.303 actions propres détenues par Millicom, dont le droit de vote est suspendu).

Cette résolution a été adoptée par 56.181.346 actions,
802.777 actions s'étant abstenues,
2.671 actions ayant voté contre.
Aucun point ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. SCHMIT, L. SWENNINGSSON, C. MOURADIAN et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2012. Relation: LAC/2012/26028. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012068363/295.

(120097207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

T. Rowe Price Kikantoushika-Muke Funds, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

—
EXTRAIT

Le Règlement de Gestion de T. Rowe Price Kikantoushika-Muke Funds daté du 12 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

T.Rowe Price (Luxembourg) Management S.à r.l.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012069077/14.

(120098053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

DekaLux-FRL Mix; Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil I des luxemburgischen Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement à compartiments multiples) teilt hierdurch mit, dass das Liquidationsverfahren des Fonds DekaLux-FRL Mix: abgeschlossen wurde. Alle Gelder wurden an die Anteilseigner ausgezahlt.

Luxemburg, im Juni 2012.

Deka International S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2012069854/1208/11.

Adventis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.093.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 14 mai 2012.

Résolution:

Le Conseil coopte Madame Sarah Lobo, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Madame Carole Farine. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012056824/15.

(120080340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

C9 Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.578.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Serendipity Ventures Limited, a company, incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered on 18 February 2009 under number 1521763,

represented by Solange Wolter-Schieres, private employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given (such proxy to be registered together with the present deed).

Such appearing party is the sole partner of C9 Capital, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 146578 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 28 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1284 of 3 July 2009, (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the accounts closed as at December 31, 2009 and December 31, 2010.
2. Discharge to be granted to the sole manager with respect to the period ended December 31, 2010.
3. Decision to have the company dissolved.
4. Decision to proceed with the company's liquidation.
5. Discharge to the sole manager for the period of January 1st, 2011 until the date of the present Meeting.
6. Appointment of one Liquidator and specification of his powers.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the accounts closed as at December 31, 2009 and December 31, 2010.

Second resolution

The meeting grants discharge to the sole manager for the period ended December 31, 2010.

Third resolution

The meeting decides the dissolution in anticipation of the company.

Fourth resolution

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

Fifth resolution

The meeting decides to grant discharge to the sole manager of the Company for the period of January 1st, 2011 until this date.

Sixth resolution

The meeting appoints as liquidator

Mr Waleed Al Ghafari, residing at Umm Suqueim, Dubai, United Arab Emirates.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg.

A comparu:

Serendipity Ventures Limited, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et enregistrée le 18 février 2009 sous le numéro 1521763,

représentée par Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante est l'unique associé de C9 Capital, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146578, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1284 du 3 juillet 2009 (la «Société»).

La comparante représentant l'intégralité du capital social, celle-ci peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.
2. Décharge à conférer au gérant unique pour la période se terminant au 31 décembre 2010.
3. Décision de prononcer la dissolution de la société.
4. Décision de procéder à la liquidation de la société.
5. Décharge au gérant unique pour la période du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la date de la présente assemblée.
- 6.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée confère décharge au gérant unique pour la période se terminant au 31 décembre 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

72702

Quatrième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée confère décharge au gérant unique pour la période du 1^{er} janvier 2011 à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Monsieur Waleed Al Ghafari, demeurant à Umm Suqueim, Dubai, Emirats Arabes Unis.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2012. Relation: LAC/2012/20550. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012058168/113.

(120081592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

ATS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1139 Luxembourg, 21A, rue des Sept Arpents.

R.C.S. Luxembourg B 168.772.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) Madame Andrée SCHILTZ, née à Esch-sur-Alzette le 4 août 1950, demeurant à L-1139 Luxembourg, 21A, rue des Sept Arpents.

2) Madame Brigitte TROMMER, née à Luxembourg le 1^{er} septembre 1973, demeurant à L-5355 Oetrange, 1, Im Medenpoull.

3) Monsieur Philippe TROMMER, né à Luxembourg le 7 octobre 1976, demeurant à L-5426 Greiveldange, 1, Gaessel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

"ATS S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article neuf des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet tous travaux de secrétariat.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des héritiers légaux.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Madame Andrée SCHILTZ, le comparant sub 1)	98 parts
2.- Par Madame Brigitte TROMMER, le comparant sub 2)	1 part
3.- Par Monsieur Philippe TROMMER, le comparant sub 3)	1 part
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES.	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille douze.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1139 Luxembourg, 21A, rue des Sept Arpents.

Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Andrée SCHILTZ, née à Esch-sur-Alzette le 4 août 1950, demeurant à L-1139 Luxembourg, 21A, rue des Sept Arpents.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schiltz, B. Trommer, P. Trommer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2012. Relation: EAC/2012/6185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012056846/109.

(120080150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Edilworld Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.704.

Dépôt rectificatif de l'extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 14 janvier 2008, déposé sous la référence n. L080043003.05 en date du 20.03.2008

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale estime opportun de substituer l'administrateur, à savoir Mr Giovanni ACAMPORA, né le 16 mars 1946 à Bari (Italie), et ayant pour adresse 1, via Pompeo Magno, 00192 Rome (Italie), suite à sa démission.

Deuxième résolution

Nomination en tant que nouvel administrateur Mme Barbara CAVALCA, née le 14 juin 1946 à Parma (Italie), et ayant pour adresse 25C boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale estime opportun de substituer l'administrateur délégué, à savoir Mr Giovanni ACAMPORA, né le 16 mars 1946 à Bari (Italie), et ayant pour adresse 1, via Pompeo Magno, 00192 Rome (Italie), suite à sa démission.

Quatrième résolution

Nomination en tant que nouvel administrateur délégué Mr Carlo ACAMPORA, né le 19 mai 1973 à Rome (Italie), et ayant pour adresse 25C boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale estime opportun de substituer la personne chargée du contrôle des comptes, à savoir WORLD ACCOUNTING Ltd, avec pour adresse The Lake Building, Wickhams Cau 1, BVI-Tortola), suite à sa démission.

Sixième résolution

Nomination en tant que nouvelle personne chargée du contrôle des comptes COMPTA s.a., 25C boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Septième résolution

Le siège social de la société est transféré du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Huitième résolution

L'administrateur Mr Carlo ACAMPORA demeurant au 9, montée de Clausen, L-1343 Luxembourg, a désormais comme adresse professionnelle le 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012061135/38.

(120086042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

A2S Immo S.A., Société Anonyme,

(anc. Luxstaging S.A.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A2S IMMO S.A. (Anc. LUXSTAGING S.A.)

Référence de publication: 2012056850/10.

(120080221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

A2S Immo S.A., Société Anonyme,

(anc. Luxstaging S.A.).

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 148.794.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 mai 2012:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, rue Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A2S IMMO S.A.

Référence de publication: 2012056851/13.

(120080242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Liferar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.259.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 juin 2011

Quatrième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry Fleming avec effet immédiat L'Assemblée nomme à partir de ce jour et pour une période de six années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK avec effet immédiat L'Assemblée nomme à partir de ce jour et pour une période de six années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée prend note du changement d'adresse de Madame Arièle MULLIEZ, au 25, Avenue de l'Observatoire, 75006 Paris (France).

Le mandat d'Administrateur de Madame Arièle MULLIEZ et celui du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Madame Arièle MULLIEZ, née le 17 avril 1965 à Roubaix (France), Agent de Tourisme, demeurant au 25, Avenue de l'Observatoire, 75006 Paris (France), ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIFERAR SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2012060859/31.

(120085480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

B. V. Infestos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.283,04.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.350.

—
Lors du conseil de gérance tenu en date du 14 décembre 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012056852/12.

(120079799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

B.O.A. Constructor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.160.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 14 mai 2012

Résolution:

Le Conseil coopte Madame Sarah Lobo, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Carole Farine. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012056853/15.

(120080403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

False Moustache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.247.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 mai 2012

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Giovanni Spasiano, employé privé, demeurant professionnellement 19\21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement 19\21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, demeurant professionnellement 19\21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68 Rue de Koerich, L-8437 Steinfort

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012060747/27.

(120085813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Baja International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 106.884.013,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.948.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2011.

Référence de publication: 2012056854/11.

(120079827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Bellroad Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.742.

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 16 mai 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Bellroad Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012056855/15.

(120080339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

S.C.T. Service Contrôle Technique Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6213 Consdorf, 31, rue Ousterholz.

R.C.S. Luxembourg B 106.234.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 9 mai 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, après avoir ouï Monsieur le juge-commissaire Jean-Claude WIRTH en son rapport oral et le Ministère Public en ses conclusions écrites, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de

la société à responsabilité limitée S.C.T. SERVICE CONTRÔLE TECHNIQUE LUXEMBOURG S. À R.L., ayant eu son siège social à L-6213 CONSDORF, 31, rue Ousterholz, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 106234, liquidation judiciaire prononcée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 22 juin 2011.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur, Maître Nathalie HENGEN, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch, et a laissé les frais à charge de l'Etat.

Pour extrait conforme

Me Nathalie HENGEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2012057421/20.

(120079203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Beltone MidCap S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.332.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Beltone MidCap S.C.A., SICAV-SIF

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012056856/12.

(120080086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Black Metallic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 163.359.

—
EXTRAIT

En date du 15 mai 2012, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat la révocation de Monsieur Nicholas DAVIDOFF en tant que gérant de la Société.

L'associé unique a également nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat: Monsieur Harvey SAWIKIN, né le 16 février 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, Floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Harvey SAWIKIN et James PASSIN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour Black Metallic Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2012056858/18.

(120080447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Imarko Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 108.005.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 mai 2012 à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

Résolutions:

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs:
 - * Catégorie "A" de Monsieur Max ROMBI et de Madame Monique PERIDIER
 - * Catégorie "B" la société COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg représentée par Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et Mr Joseph Winandy, 92, rue de l'Horizon L-5960 Itzig
- Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2021.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la Fiduciaire Glacis S.à.r.l. en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme
COSAFIN SA
Représenté par Mr J. Bordet
Administrateur "B"

Référence de publication: 2012060187/24.

(120084446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

MJG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 168.860.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le troisième jour du mois de mai.
Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Gilles APEL, indépendant, né le 14 juin 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, Rue Léon Kauffman.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de „MJG PARTICIPATIONS S.A.“

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, le développement, la réalisation, de même que la location, la vente ou la gestion de tout type d'immeubles et tous services ou opérations y relatifs.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder des hypothèques, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un actionnaire unique) tant que la Société a un actionnaire unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'actionnaire unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- Le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2012.

- La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Monsieur Gilles APEL, prénommé,	<u>100</u>
Total: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Gilles APEL, prénommé.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Carla MACHADO, indépendante, née le 11 septembre 1975 à Fafe (Portugal), demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, Rue Léon Kauffman.

4. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil 2017.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gilles Apel, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 mai 2012. LAC / 2012 / 20809. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012058931/164.

(120082948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Blue Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.030.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 14 mai 2012.

Résolution:

Le Conseil coopte Madame Sarah Lobo, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Madame Carole Farine. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012056861/15.

(120080429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Bluecape Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.763.

—
Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 16 mai 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Bluecape Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012056863/14.

(120080331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Boord-Laman S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056864/9.

(120080568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Mures Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.720.

Changement suivant les contrats de cession de parts avec effet au 27 mars 2012 et au 3 avril 2012:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
Intertrust (Luxembourg) S.A.	10.000

- Nouvelle situation associées:

	parts sociales
Somes Investments S.à r.l. S.C.A. R.C.S. Luxembourg B 168 535 L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte	7.125
Greenside Investments S.A. R.C.S. Luxembourg B 167 766 L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal	975
Bluecloud Capital S.A. R.C.S. Luxembourg B 167 763 L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte	975
SEAVIEW ESTATES S.A. R.C.S. Luxembourg B 141 314 L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre	975

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Mures Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012060879/31.

(120086316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Bach Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 168.750.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012056867/10.

(120080239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Balesme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.834.

Aux actionnaires

Par la présente, je démissionne du mandat de commissaire aux comptes dans votre société.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Nathalie CRAHAY.

Référence de publication: 2012056868/10.

(120079760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Banco Itaú Europa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.589.

En date du 31 mai 2011, le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Edinando Figueiredo Junior de son poste d'administrateur de la Société, avec effet au 31 mai 2011,

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Banco Itaú Europa Luxembourg S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012056869/13.

(120080456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Food Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 3, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 110.731.

Assemblée extraordinaire

Ont comparu:

- 1) Monsieur Yaghma Abdolhossein, demeurant 14, rue de la Grève L-8020 Strassen, gérant administratif
- 2) Monsieur Thomas Biwer, demeurant 347, route de Longwy L-1941 Luxembourg, gérant technique.

Monsieur Yaghma Abdolhossein, demeurant 14 rue de la Grève L-8020 Strassen cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Biwer Thomas, demeurant 347 route de Longwy L-1368 Luxembourg les 20 parts sociales chacune de valeur nominale qu'ils possèdent dans la société.

Les associés acceptent la démission du gérant administratif Mr. Yaghma Abdolhossein.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

La répartition des parts sociales se constitue comme suit:

Mr. Thomas Biwer 100 parts

Fait à Luxembourg, le 07.05.2012.

Mr. Thomas Biwer / Mr. Yaghma Abdolhossein

Gérant unique / Gérant administratif sortant

Référence de publication: 2012059227/21.

(120082956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Banque Safra - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.239.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 210 du 2 février 2011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.
Pour Banque Safra - Luxembourg
Max Kremer

Référence de publication: 2012056870/14.

(120080144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Bartola S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 33.534.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056872/9.

(120080400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Nova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.079.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 26 avril 2012:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Alexandre COL, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur
- Monsieur Dominique DUBOIS, Administrateur
- Monsieur Philippe VISCONTI, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer DELOITTE AUDIT S.à.r.l., en qualité de réviseur d'entreprises agréé, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Alexandre COL, Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., 18 rue de Hesse, CH-1211 Genève.

Admistrateurs:

- Monsieur Alexandre COL, Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., 18 rue de Hesse, CH-1211 Genève.
- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG
- Monsieur Dominique DUBOIS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG
- Monsieur Philippe VISCONTI, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

DELOITTE AUDIT S.à.r.l., 560 Rue de Neudorf, L - 2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060927/31.

(120086096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

BCG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.676.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012056875/10.

(120080125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Centuria Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 144.076.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 23 mai 2012

L'assemblée générale a pris la résolution suivante:

- L'assemblée générale a décidé de réélire:

- Monsieur Emmanuel Limido, né le 5 janvier 1959 à Paris, ayant son adresse au 36 Roland Way, London SW 3RE, en qualité d'Administrateur;

- Monsieur Alain Pacaud, né le 16 août 1946 à Gouvieux (France), ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue de Friedland, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur, d'Administrateur-délégué et de Président;

- Monsieur Jean-Noël Lequeue, né le 18 décembre 1946 à Lincent (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité d'Administrateur;

- Monsieur Thierry Grosjean, né le 3 août 1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-délégué;

- Madame Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité d'Administrateur;

- Monsieur François Bourbonnais, né le 22 janvier 1959 à Montreal (Canada), ayant son adresse professionnelle au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité d'Administrateur-délégué;

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour Centuria Capital Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012060658/29.

(120085607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Berala, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012056876/11.

(120079894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Manaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 19.797.

L'an deux mille douze, le seize mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANACO S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, numéro B 19.797, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 1982, publié au Mémorial C numéro 305 du 24 novembre 1982.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par le même Maître Marc ELTER, en date des:

- 25 avril 1983, publié au Mémorial C numéro 156 du 18 juin 1983;
 - 28 septembre 1983, publié au Mémorial C numéro 320 du 11 novembre 1983;
 - 20 mai 1988, publié au Mémorial C numéro 209 du 4 août 1988;
 - 13 juin 1990, publié au Mémorial C numéro 479 du 27 décembre 1990;
 - 13 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 287 du 30 juin 1992;
 - 15 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 415 du 24 octobre 1994;
- suivant acte sous seing privé en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 292 du 19 avril 2000;
- suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date des:
- 16 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1739 du 15 juillet 2008;
 - 15 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2048 du 19 octobre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Adoption d'une durée illimitée pour la société et modification afférente de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'adopter une durée illimitée pour la société et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de MANACO S.A..

Cette société a son siège à Luxembourg. La durée de la société est illimitée.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2012. Relation GRE/2012/1047. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012060262/60.

(120084478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

BEU Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 580.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.991.

—
EXTRAIT

En date du 15 mai 2012, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat la révocation de Monsieur Nicholas DAVIDOFF en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Harvey SAWIKIN et James PASSIN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour BEU Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2012056877/15.

(120080388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

BK Gestion Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.934.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/04/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012056879/10.

(120080012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Next Generation Absolute Return, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 154.675.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 25 avril 2012 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs - Classe S1

Mr Fred Sage, 10, Weinbergstrasse, CH-8807 Freienbach, Suisse

Mr Hendrik Leber, 18, Taunusanlage, D-60325 Francfort, Allemagne

Mr Robert Friedman, 1, Blacksmith Lane, Pound Ridge, NY-10576 New York, USA

Administrateurs - Classe S2

Mr Philippe Meloni, 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand Duché de Luxembourg

Mr Gianluigi Sagramoso, 19 via Cantonale, CH 6900 Lugano, Suisse

Mr Jean Philippe Claessens, 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

Mr Maxime Maréchal, 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

2, Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été nommé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 25 mai 2012.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Jean Philippe CLAESSENS / Philippe MELONI

Référence de publication: 2012061499/29.

(120086577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Blackrock Strategic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.481.

Lors d'un conseil d'administration en date du 24 Avril 2012, le conseil a pris acte de la démission de Monsieur Maarten Slendebroek de son mandat d'administrateur de la société à partir du 27 Avril 2012.

A été coopté en date du 27 Avril 2012, Monsieur Alex Hocter-Duncan demeurant à Stable Cottage, Tilford, Farnham, GU102BA, Royaume-Uni, en qualité qu'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Maarten Slendebroek, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale devant se tenir fin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mai 2012.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012056880/16.

(120080107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Atum Alternative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 159.045.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

Mr. Antonios NEZERITIS, professionally residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of Atum Investments Ltd., located at 3rd Floor, Queensgate House, 113 South Church Street, P.O. Box 10240, Grand Cayman, KY1-1002, Cayman Islands, (the "Principal") by virtue of a proxy (under private seal) given on May 9, 2012, which, after having been signed "ne varietur" by the Proxy and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The Proxy declared the following (and requested the notary to act):

I. ATUM ALTERNATIVE (the "Company"), having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under section B number 159.045, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on 21 February 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 March 2011 number 413.

II. The Principal is the owner of all outstanding registered shares of no par value of Atum Alternative – Atum Fund One, the sole sub-fund of the Company, representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that it has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder approves the annual accounts of the Company as at 31 December 2011.

V. The Principal as the sole shareholder grants discharge to the directors of the Company for carrying out their duties for the financial year ended 31 December 2011.

VI. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

VII. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that it has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution.

VIII. The Principal gives discharge to all the directors of the Company in respect of their mandate up to this date.

IX. The shareholders' register and all the shares of the Company shall be cancelled.

X. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company at the offices of European Fund Administration S.A., at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed with us, notary, the present original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Antonios NEZERITIS, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial d'Atum Investments Ltd., domiciliée au, 3rd Floor, Queensgate House, 113 South Church Street, P.O. Box 10240, Grand Cayman, KY1-1002, Îles Caymans, (le "Mandant") en vertu d'une procuration (sous seing privé) qui lui a été délivrée le 9 mai 2012 laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que ATUM ALTERNATIVE (la "Société"), ayant son siège social à 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro B 159.045, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 février 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 mars 2011, numéro 413.

II. Que le Mandant est le propriétaire de toutes les actions nominatives sans valeur nominale de Atum Alternative – Atum Fund One, le seul compartiment de la Société, représentant l'entière du capital en émission de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique approuve les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

V. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique donne décharge aux administrateurs pour leurs fonctions durant l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2011.

VI. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

VII. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (s'il y en a) de la Société après sa dissolution.

VIII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX. Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

X. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social dans les bureaux de European Fund Administration S.A., au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. NEZERITIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2012. LAC/2012/23460. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060616/81.

(120085992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

BN D&G, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.514.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056881/9.

(120080647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.